

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

## NOMINATION

Monsieur Frédéric LEBARON est nommé directeur du Département d'Enseignement et de Recherche de Sciences Humaines et Sociales.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 août 2025.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Frédéric LEBARON n°2022-206-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric LEBARON, directeur du Département d'Enseignement et de Recherche de Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Département d'Enseignement et de Recherche de Sciences Humaines et Sociales.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

**Article 3**

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO

Frédéric LEBARON

- Vu le code de l'Éducation ;  
Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;  
Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;  
Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

## NOMINATION

Monsieur Olivier BOS est nommé directeur adjoint du Département d'Enseignement et de Recherche de Sciences Humaines et Sociales.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 août 2025.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination d'Olivier BOS n°2022-208-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

**Article 1**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Département d'Enseignement et de Recherche de Sciences Humaines et Sociales, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BOS, directeur adjoint du Département d'Enseignement et de Recherche de Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Département d'Enseignement et de Recherche de Sciences Humaines et Sociales.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

**Article 3**

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO

Olivier BOS

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

## NOMINATION

Madame Michela BARBOT est nommé directrice adjointe du Département d'Enseignement et de Recherche de Sciences Humaines et Sociales.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 août 2025.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Michela BARBOT n°2022-210-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

### Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Département d'Enseignement et de Recherche de Sciences Humaines et Sociales, délégation de signature est donnée à Madame Michela BARBOT, directrice adjointe du Département d'Enseignement et de Recherche de Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Département d'Enseignement et de Recherche de Sciences Humaines et Sociales ;
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement ;
- la certification du service fait sans limite de montant.

### Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

### Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO



Michela BARBOT

